

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-7-6

Séance du vendredi 3 juillet 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SOUTIEN A L'EDITION ET A LA PROMOTION D'ALSATIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-208 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008-5-7-3 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions départementales en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 9 juin 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de soutenir les bénéficiaires détaillés ci-dessous et d'attribuer :

- 500 € à l'Association du Patrimoine Oltingue Sundgau, pour la réalisation d'une monographie de l'orgue historique Callinet d'Oltingue ;
- 800 € à l'Association Educative, Sportive et d'Aide aux Détenus de la Maison d'Arrêt de Colmar, pour la réalisation d'un ouvrage d'écrits et de photographies de détenus ;
- 800 € à M. Jean-Louis Banchereau pour la réalisation d'un inventaire en ligne des églises et chapelles du Haut-Rhin.

- Précise que la dépense correspondante, soit 2 100 € au total, est à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2009, d'un montant de 5 000 € (imputation : 67-30-6713-2276---014)

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions